



Entre chantage avancées possibles et écueils

Les discussions sur les PPCR (ou Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations), s'ouvrent comme nous l'avons dit sous le signe du chantage.

Le 30 septembre 2015, toutes les organisations syndicales de la Fonction publique devront se prononcer sur le protocole : certains points ne seront abordés qu'au sein du comité de travail ouvert aux seules organisations signataires du protocole.

Celles qui refuseront, quelle que soit leur représentativité, seront de fait exclues et dans l'incapacité de faire valoir leurs revendications auprès du ministère.

Pour la FSU, les syndicats nationaux ont organisé la consultation de leurs adhérents.

La difficulté est évidente : pour chaque mesure qui peut paraître une avancée, un oubli ou un danger potentiel se révèle. Par exemple, l'intégration d'une part de l'indemnitaire dans le calcul indiciaire



Collègues du 92 à la manifestation du 17 septembre

constituerait une amélioration pour les agents qui n'en ont pas, mais une stagnation pour les autres.

Autre exemple, les carrières devraient connaître une accélération mais à aucun moment il n'est question de rattrapage des années de blocage des salaires. Enfin, la promesse d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades est intéressante, mais la porte ouverte à des disparités de carrière est inquiétante.



17 septembre, manifestation pour l'abrogation de la réforme du collège

Dans le cadre de la réforme territoriale, la mobilité voulue par les agents - que soutient la FSU - doit pouvoir s'exercer dans un cadre national et ne pas devenir un frein aux mutations.

Impossible de préjuger de la durée de validité des engagements de l'État-employeur, quelle que soit la majorité au pouvoir (alors que N. Vallaud-Belkacem annonce tranquillement à la radio que "les enseignants [sont] sous rémunérés" mais que "c'est l'objet du prochain quinquennat" !).

Et la dernière sortie de Macron n'est pas pour rassurer les fonctionnaires quant à leur statut.

La pérennité du statut de fonctionnaire est évidemment non négociable pour la FSU.

Pour ce qui est de la reconnaissance des missions, que ce ministre parle de nous comme "du stock" qu'il faut gérer prouve la considération dans laquelle il nous tient.

Le congrès fédéral national du mois de février permettra de réaffirmer les principes de notre fédération.

Fin octobre-début novembre chaque adhérent recevra le numéro de "POUR" (couleur grise) avec les textes préparatoires au congrès.

Le vote d'orientation déterminera la composition de la délégation départementale.

Le congrès FSU 92 se tiendra à la Maison de la Vie Associative à Malakoff le mardi 12 janvier (voir tableau ci-contre).

Toutes les étapes seront exposées sur le site internet de la FSU 92.

En ces temps de repliement et de résignation, la réflexion est



Congrès FSU

FSU 92, vote des syndiqué-e-s du 5 au 26 novembre

Validation par le BDFN des résultats début décembre

Commissions préparatoires au congrès départemental jeudi 17 décembre

Congrès départemental mardi 12 janvier à Malakoff

Congrès national Du 1^{er} au 5 février 2016, au Mans

indispensable ; se renforcer, se doter des outils nécessaires pour agir collectivement, dénoncer les dérives, les renoncements et les reniements pour défendre le service public, c'est l'enjeu de ce processus démocratique.

Marie-Pierre Carlotti

8 octobre

Contre les milliers de suppressions de postes à venir avec la réforme territoriale

**Pour la défense du service public et des droits des salariés
Pour garantir les droits à la santé et à la retraite**